

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1824

Artikel: Une franchise selon le revenu pour l'assurance-maladie : de l'idée au projet : si Vaud et Genève y croient, qu'ils mobilisent leurs ressources afin de donner corps à cette proposition
Autor: Gavillet André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013882>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la sphère privée que garantirait le secret bancaire n'est pas pertinent. Les données dont veulent disposer les autorités fiscales ne seront pas rendues publiques. Elles sont indispensables à une taxation

conforme à la loi et adaptée à la capacité financière des contribuables. Les salariés ne peuvent se prévaloir du secret bancaire pour camoufler le montant de leur salaire. Pourquoi les revenus du capital

devraient-ils bénéficier de ce privilège?

Justice, égalité de traitement et respect de la loi, sont-ce là des valeurs qui n'ont plus cours en Suisse?

Une franchise selon le revenu pour l'assurance-maladie: de l'idée au projet

Si Vaud et Genève y croient, qu'ils mobilisent leurs ressources afin de donner corps à cette proposition

André Gavillet (18 mai 2009)

Au bal des idées neuves, cette proposition simple – proportionner la franchise d'assurance-maladie au revenu – connaît conquêtes sans lendemain et succès d'un soir (DP 1490). Pour un tour de valse, on la vit virevolter dans la propagande du parti libéral vaudois, être affichée par des militants de gauche du parti socialiste et, toujours pimpante, séduire Pierre-François Unger, conseiller d'Etat PDC genevois.

Un principe

Le but de l'assurance-maladie est d'ouvrir à tous, solidairement, l'accès à des soins de qualité sans que son niveau de vie en soit désorganisé. Dès lors il est excessif, voire inconvenant, qu'un assuré au revenu de 100'000 F soit assuré contre le coût dérisoire d'une maladie banale. Pourquoi celui qui, sans sourciller, paie 1'000 F pour un «grand service» sur sa voiture, devrait-il être remboursé pour un «petit service» corporel?

La franchise répond à ce souci. Celui qui accepte de prendre à sa charge le tube d'aspirine et les soins de sa bobologie choisira, dans les options offertes par les caisses, une franchise élevée. Malheureusement, dans la pratique, l'usage actuel de la franchise pervertit la solidarité. Comme elle entraîne une baisse de primes, ce sont souvent les assurés et les familles aux revenus les plus modestes qui y recourent, prenant ainsi des risques au-dessus de leurs moyens.

En conséquence, pour que la franchise déploie pleinement ses effets solidaires, elle doit être obligatoirement proportionnelle au revenu et dissociée de la prime qui, au sein d'une caisse, sera identique pour tous.

L'économie résultant des franchises élevées, au lieu de bénéficier aux contractants individuellement, profitera collectivement et égalitairement à l'ensemble des assurés de la caisse.

Faisabilité

L'idée s'est jusqu'ici heurtée à l'opposition des caisses qui verraient disparaître un domaine où elles se font une concurrence stérile, les franchises à option étant un des moyens de chasser les bons risques.

Par ailleurs, elles ne manqueront pas de souligner les difficultés de l'application de la franchise obligatoire. A supposer que le législateur retienne cinq classes de franchises (de 300 à 5'000 F) et détermine les revenus correspondants, comment passer du revenu (fiscal) à l'attribution par la caisse d'une franchise? Avec la taxation, le fisc transmettrait-il au contribuable une attestation de revenu? Ou la caisse se fierait-elle à la déclaration de l'assuré, un droit de vérification lui étant réservé?

A remarquer que tous les assurés qui aujourd'hui bénéficient d'un subventionnement de leurs primes doivent établir qu'ils y

ont droit, attestation de revenu à l'appui. Qui s'en offusque? Quoi qu'il en soit, la faisabilité doit être étudiée, jusque dans ses détails, pour passer de l'idée au projet.

Réunir les données

En ce domaine essentiel, celui du coût de la santé, l'observateur du système suisse ne peut être que frappé par l'insuffisance des données et des recherches statistiques. Par exemple en ce qui concerne les franchises. Comment se

répartissent-elles? Dégagent-elles par catégories un bénéfice? ou une perte? Quelles prestations sont absorbées par les franchises (pharmaceutiques, médicales, hospitalières)?

La proposition Unger ne dépassera l'inscription au carnet de bal que si un modèle est étudié, que si une maquette est présentée. A partir d'un échantillonnage représentatif de la population, il doit être possible de déterminer comment elle se répartit, entre

les caisses, et quels seraient les effets concrets des franchises différenciées.

Si Vaud et Genève s'intéressent à l'idée, s'ils y voient une piste, il faut qu'ils mobilisent leurs ressources statistiques et dégagent les moyens nécessaires, humains et financiers. Les cantons se révèlent des partenaires incontournables. S'ils font une proposition, telle la franchise proportionnelle au revenu, qu'ils commencent par lui donner corps.

Genève: deux projets urbains sous influence

Opposition au raccordement Praille – Eaux-Vives, projet Praille-Acacias-Vernets: les beaux quartiers se rebiffent

Daniel Marco (13 mai 2009)

Le projet de raccordement ferroviaire entre la gare de Cornavin et celles des Eaux-Vives et d'Annemasse via La Praille, Carouge et Champel est depuis peu placé sous un nouvel éclairage. Le Tribunal fédéral a confirmé l'invalidation par le Grand Conseil de l'initiative des opposants qui proposait un autre tracé, évitant Champel, pour réunir les réseaux des chemins de fer français et suisses. Ne reste donc plus en lice que le tracé dit officiel dessiné au début du XXe siècle.

Les adversaires du projet ne vont sans doute pas désarmer. Ils lanceront un référendum contre la loi sur les crédits cantonaux supplémentaires de réajustement de 107 millions de francs. Une dépense dont ils sont pour une part responsables avec leurs

oppositions, recours, initiative pour un autre parcours etc.

Ces contestataires sont les héritiers de tous ceux qui, à droite et au centre de l'espace politique, se sont opposés au développement urbain de Genève depuis le début de l'industrialisation de l'Europe et de la Suisse. Ce sont ces milieux qui, au XIXe et XXe siècles, ont systématiquement entravé les démarches du capitalisme industriel dans la cité de Calvin. Ils ont imposé une gare ferroviaire en ligne et hors-les-murs; ils ont soldé rapidement les activités industrielles genevoises à la faveur de la récession des années 70; ils ont favorisé une politique de promotion économique centrée sur les activités financières dites souvent et abusivement haut-de-gamme...et ont toujours

considéré avec arrogance l'immédiat arrière-pays dans l'Ain et la Haute-Savoie, peuplé selon ces milieux de cul-terreux ignares et catholiques.

Ces milieux sont issus de ce que Louis Aragon appelle dans l'un de ses romans les plus célèbres *Les beaux quartiers*. Aragon prête à l'un de ces personnages cette phrase: «*Il s'agit de savoir comment on gouverne. Depuis toujours il n'y a que deux méthodes: la force et la ruse*».

La tâche sera cette fois sans doute un peu plus ardue. Les beaux quartiers devront avancer d'autres arguments que celui des coûts, jeter le masque et se prononcer clairement contre le train en ville.

Cette même stratégie est visible